

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 17 février 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h15 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la Commune.

Étaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER - M. Jean-Pierre MONTALBANO - M. Fernand BIEGEL - Melle Anne-Louise PICQ - M. Pascal PENNERAD - M. Frédéric HECTOR - Mme Barbara SZABLEWSKI - Mme Delphine SENSER, Mlle Angèle WEINACKER

Était excusée : Mme Denise WEBER

Procuration : Mme Denise WEBER donne procuration à Mlle Angèle WEINACKER

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance.

Mme Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09/12/2024
2. Compte financier unique 2024 (CFU)
3. Contrat Agent technique – Contrat unique d'insertion
4. Jobs d'été 2025
5. Loyers logements communaux
6. Participation aux frais de fonctionnement du foyer par l'ASCA
7. Appel à candidature Vigifoncier – Safer
8. Information cotisation annuelle MATEC
9. Demande de la fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)
10. Divers

Points supplémentaires :

- Rehaussement de la ligne HTA - Convention de servitude
- Etat de prévision des coupes de bois

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09/12/2024

Le Conseil Municipal approuve le Compte rendu de la séance du 09/12/2024.

2. Compte Financier Unique (CFU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune d'ALTVILLER ;

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	189 480,10	374 405,06	563 885,16
Dépenses	119 593,42	305 177,50	424 770,92
Solde exercice 2024	69 886,68	69 227,56	139 114,24
Résultat 2023	-104 441,22	473 542,07	369 100,85
Résultat cumulé	-34 554,54	542 769,63	508 215,09

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune d'ALTVILLER ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune d'Altviller

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote.

Pour : 14

3. Contrat Agent technique – Contrat unique d'insertion

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au départ de l'ouvrier communal fin septembre 2024, ce poste n'a été que temporairement occupé grâce à l'aide de l'association Saint-Nabord Services de Saint-Avold.

Le recrutement d'un agent est de la compétence exclusive de l'autorité territoriale.

Une demande de CV a été entreprise auprès de France Travail. Une candidature a été retenue pour un contrat unique d'insertion. Suite à la réunion en commission du 28 janvier et de l'accord des membres ce contrat à durée déterminée a été conclu pour une période de 10 mois à compter du 3 février 2025.

L'Etat prendra en charge 50 % de la rémunération correspondant au SMIC jusqu'à 24h.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le recrutement de Monsieur Louis BRAUN en contrat unique d'insertion pour des fonctions d'adjoint technique à temps non complet 26 heures semaine pour une durée de 10 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'acter la proposition de Monsieur le Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

4. Jobs d'été 2025

Huit jeunes de 17 ans sont concernés pour les jobs d'été pour cette année (3 garçons et 5 filles).

Les jeunes travailleront du lundi au vendredi pendant 2 semaines le matin sur la base de 20 h/semaine.

Une réunion sera prévue, le samedi 05 avril, pour connaître les intentions de ces jeunes de participer ou non à ces Jobs d'été.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire l'opération.

5. Loyers logements communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a trois logements qui se libèrent dans la Commune.

Il propose de revaloriser les loyers.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les montants suivants :

- Logement de l'école : 530 €
- Logement Mairie : 510 € + 50 € le garage
- Logement N° 50 au-dessus du local technique : 530 €

6. Participation aux frais de fonctionnement du foyer par l'ASCA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de faire participer l'ASCA aux dépenses eau et électricité du foyer.

Pour l'année 2025, le montant de la participation est fixé à 2 865 €. Un titre de recette sera envoyé à l'association ASCA.

Pour :14

Abstention : 1

7. Appel à candidature Vigifoncier - Safer

Par courrier du 4 février 2025 la SAFER Grand Est lance un Appel de candidatures et propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de postuler pour l'acquisition de sept parcelles sur le ban communal dans le cadre des acquisitions foncières pour la préservation des milieux remarquables de la vallée de la Nied Allemande :

- Section 09 parcelle 0128: KEHLEN 3 a 76 ca
- Section 09 parcelle 0181: KEHLEN 3 a 18 ca
- Section 09 parcelle 0182: KEHLEN 2 a 92 ca
- Section 14 parcelle 0152 : GESCHWERNN 9 a 82 ca
- Section 14 parcelle 0186 : RISCH 2 a 96 ca
- Section 14 parcelle 0187 : RISCH 1 a 09 ca
- Section 14 parcelle 0188: RISCH 1 a 83 ca

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour les parcelles mentionnées ci-dessus.

8. Information cotisation annuelle MATEC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Conseil d'Administration de la MATEC réuni le 09 décembre 2024 concernant une augmentation de 5 centimes par an par habitant de la cotisation des adhérents à compter de 2025 suite à des résultats déficitaires plus ou moins importants et liés à l'inflation au niveau de son budget. La cotisation passe de 0,35 € à 0,40 €.

9. Demande de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)

Monsieur le Maire expose pour information la demande de la fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) au Conseil Municipal.

Ce courrier concerne le vote du taux de la TFNB (taxe foncière non bâti).

Elle demande aux Communes concernées de baisser le taux de la TFNB et de le ramener progressivement au niveau du taux du foncier bâti. La décision sera prise lors du vote des taxes des bases locales.

Point supplémentaire N° 1 :

- Rehaussement de la ligne HTA - Convention de servitude

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de futurs travaux électriques de mise en conformité par rehaussement de la ligne HTA aérienne, ENEDIS souhaite poser un poteau en béton armé sur une parcelle, section 03 N° 0157, appartenant à la Commune.

La société CMIT de Woustviller est en charge des travaux.

Il est nécessaire de retrouver les différentes bornes de la parcelle car un remblai a été déposé par un propriétaire lors de la construction de sa maison. Le cabinet GEOMEST de Saint-Avold sera sollicité. Un constat huissier pourra éventuellement être demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet (en annexe) et de solliciter le Cabinet GEOMEST pour la recherche des bornes.

Point supplémentaire N° 2 :

- Etat de prévision des coupes de bois

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux d'exploitation et la prévision des coupes, pour l'exercice 2025 à savoir :

Recettes :

Parcelle 4b - BF

**Coupes à façonner 151 m³ de bois d'œuvre et 212 m³ de bois industriel
Recette brute estimé : 24 739,00 €**

Parcelle 4b - CVD

Cession aux particuliers : 294 m³ pour un montant brut de 2 936,00 €

Dépenses :

Travaux d'exploitation et de débardage en ATDO, pour un montant de 1 671,49€ HT

Travaux de cubage, pour un montant de 825,81 € HT

Bois de chauffage, pour un montant de 1113,00 € HT

Soit un total de 3 610,30 € HT soit 4 332,37 € TTC

Prestations encadrées et payées directement par le maître d'ouvrage pour l'abattage, le façonnage de grumes bois d'œuvre et de bois d'industrie en billons ainsi que le débardage

Pour un montant estimatif de 10 841,45 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'état de prévision des coupes et les devis présentés par l'ONF pour l'exercice 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

10. Divers

- Information sur le coût prévisionnel Electricité 2025 (MATEC)
- Article RL sur l'implantation de nid d'hirondelles par le GECNAL
- Courrier situation scolaire à la rentrée
- Devis APEI pour le fleurissement du village (printemps et automne)
- Information 13^{ème} mois du personnel par la Trésorerie Principale
- Information sur la vente de bois
- Contacter la société DECOLUM pour un RDV en Mairie pour les illuminations de Noël en vue des travaux de la placette au milieu du village.



ALTVILLER, le 17 février 2025

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE

N°	Objet de la délibération
1	Compte Financier Unique (CFU)
2	Contrat Agent technique – Contrat unique d'insertion
3	Jobs d'été 2025
4	Loyers logements communaux
5	Participation aux frais de fonctionnement du foyer par l'ASCA
6	Appel à candidature Vigifoncier – Safer
7	Rehaussement de la ligne HTA - Convention de servitude
8	Etat de prévision des coupes de bois

Emargements

M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude DERU	M. André CLAMME
Mme Joëlle TALAGA	M. Fernand BIEGEL	Mme Delphine SENSER
M. Michel GERARD	M. Frédéric HECTOR	M. Jean-Pierre MONTALBANO
M. Serge MULLER	M. Pascal PENNERAD	Melle Anne-Louise PICQ
Mme Barbara SZABLEWSKI	Melle Angèle WEINACKER	Mme Denise WEBER Donne procuration à Mlle Angèle WEINACKER

